

Image not found or type unknown



Formation et travail de nuit

Par **moonchild**, le **05/12/2016** à **18:55**

Bonjourrrrr je suis surveillante de nuit dans un foyer de vie accueillant des adultes déficients mentaux, en moyenne j'effectue quatres nuits de 10 heures (week-end compris)rnpar semaine, au rythme de 2 nuits de travail, deux nuit de repos. Mon employeur me demande de faire une formation en interne pendant les deux jours de repos. Cette formation m'est rémunérée. Est il legal de faire formation sur jour de repos ? Merci